

Pour nos aviateurs

Québec, 8. — La Gazette officielle de Québec publie l'avis suivant:

“AIR FORCE HOUSE MONTREAL”

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onze mai 1942, constituant en corporation sans capital-actions: lady Henriette Meyer, bourgeoise, veuve de feu sir Mortimer Barnet Davis, en son vivant des cité et district de Montréal, de la cité et de l'Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, Mme Anna Cowans, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Alexander Thomas Paterson, officier dans l'armée canadienne de Sa Majesté, des cité et district de Montréal, Mme Doris Meyer, bourgeoise, épouse séparée de biens d'Arthur Sassoon, officier dans l'armée, de Londres, Angleterre, actuellement en les cité et district de Montréal, Henry Percy Douglas, géant, Luther Holton Dunbar Sutherland, ingénieur, Hyman Ernest Herschorn, notaire public, George Gordon Hyde, avocat et Conseil en loi du Roi et membre du Conseil législatif de la province de Québec, Ross Clarkson, directeur de compagnie de fiducie, George Carlyle Marler, notaire public, et membre de l'Assemblée législative de la province de Québec, tous de la cité de Montréal, province de Québec, dans les buts suivants:

Fonder et maintenir dans la ville de Montréal, un établissement en vue de procurer des divertissements, de l'instruction, des amusements, y compris tous moyens de récréation, instruction et délassement qui pourront être mis à la disposition du personnel enrôlé dans le corps d'aviation allié ou de la Royal Canadian Air Force; et favoriser les relations amicales entre les membres du personnel, et procurer, fournir et maintenir l'aménagement et tous moyens nécessaires pour l'accommodation de ceux qui fréquentent ces lieux, sous le nom de “Air Force House Montreal”.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que